

AR Prefecture

063-256301375-20231213-DCS20231204-DE  
Reçu le 04/01/2024  
Publié le 04/01/2024

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20231204

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni aux Ancizes Comps, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 20/11/2023.

**Nombre de membres** : en exercice : 115

Présents : 61

Votants : 64 (dont 1 double voix et 2 pouvoirs)

**Objet : Label 100% éducation artistique et culturelle**

Le Président informe les membres du comité syndical que le label « 100% éducation artistique et culturelle » vise la généralisation de l'éducation artistique et culturelle pour chaque jeune, de la naissance à l'âge adulte, par un parcours nourri de pratiques artistiques, de rencontres avec des œuvres et des artistes et d'approfondissement des connaissances.

Il est attribué conjointement par le préfet de région et le recteur d'académie pour une durée de 5 ans aux collectivités qui formalisent leur engagement de 100% d'éducation artistique pour les jeunes de leur territoire, au vote de leur organe délibérant.

Le Haut Conseil de l'Éducation Artistique, présidé par les Ministres de l'Éducation Nationale et de la Culture et composé de représentants des ministères de la jeunesse, de l'agriculture, de la famille...des collectivités territoriales, des personnes qualifiées du monde universitaire, culturel et associatif, présente en séance plénière les territoires labellisés et en anime le réseau.

Actuellement deux collectivités de l'académie de Clermont ont obtenu ce label : Clermont-Ferrand et la Communauté de Communes Sumène Artense.

Une candidature a été déposée en ligne le 26 septembre 2023 sur le site du Ministère de la Culture.

Vous trouverez, ci-après, une présentation synthétique de la stratégie pour atteindre le 100 % EAC d'ici 5 ans, issue de la Convention d'Education Artistique et Culturelle des Combrailles, portée par le SMADC pour les années scolaires 2022-2027 :

- **Les actions entreprises pour généraliser l'EAC vers les publics cibles :**
  - Des projets qui s'adressent aux jeunes de tous âges (maternelle au lycée, accueils de loisirs, IME, CEF) et aux personnes âgées (EHPAD, structures de répit...) en privilégiant l'intergénérationnel et à l'échelle de tout le territoire,

**AR Prefecture**

063-256301375-20231213-DCS20231204-DE  
Reçu le 04/01/2024  
Publié le 04/01/2024

- Des projets ciblés livre et lecture pour la petite enfance, à l'échelle des communautés de communes,
- Le développement d'échanges entre adolescents européens dans le cadre de projets artistiques et culturels communs de coopérations.

*Dans ce cadre, les projets pluridisciplinaires, intergénérationnels et répondant à des enjeux et problématiques du territoire (Projet Alimentaire Territorial, Contrat Local de Santé, Contrats territoriaux, Schéma de Cohérence Territorial...) sont privilégiés et s'appuient sur les ressources artistiques locales (réseau Effervescences en Combrailles et CRAC) et régionales (Comédie de Clermont, Opéra, Sauve qui peut...),*

- **Des partenariats existants à formaliser avec le SMADC pour déployer l'éducation artistique et culturelle sur le territoire :**
  - Depuis 2023, avec les communautés de communes pour l'organisation des journées de restitutions et des spectacles (mise à disposition de moyens humains et matériels) mais aussi, en amont, pour le choix des artistes,
  - Avec le réseau « Effervescences culturelles en Combrailles » et le Collectif Rural des Artistes en Combrailles pour développer l'offre culturelle et des actions de médiations au plus près des publics,
  - Avec les scènes régionales labellisées (opéra, comédie...) pour organiser des tournées artistiques sur le territoire des Combrailles en les accompagnant d'actions de médiations en direction des habitants.

*L'idée étant de constituer un comité consultatif, piloté par le SMADC, qui réunisse tous ces acteurs pour élaborer un programme annuel ou pluriannuel d'actions d'éducation artistique autour d'une thématique commune.*

*Des représentants des établissements scolaires, des accueils de loisirs et des maisons de retraite seront également associés.*

*Ce programme commun sera soumis aux partenaires institutionnels de la Convention d'éducation artistique et Culturelle des Combrailles (DRAC, Région, Département, Education Nationale...) qui sont également invités à ce comité consultatif.*

- **Des outils de valorisations, de partage d'expériences et d'évaluations des projets à concevoir et développer,**
- **Des moyens budgétaires et humains mobilisables au sein de la CTEAC des Combrailles (2022-2027) :**

85 000 € de dépenses annuelles dont 70 000 € pour les ateliers artistiques et 15 000 € pour les journées de restitutions.

15 000 € de la Région (10 000 € notifiés)

50 000 € de la DRAC

20 000 € d'autofinancement

Contrat Local de Santé montant à confirmer

15 000 € de dépenses prises en charge par le Département du Puy-de-Dôme

Valorisation des moyens humains et techniques : 20 000 € (salaire de la chargée de missions culture SMADC et autres chargés de missions des services du SMADC) ; 35 000 € par les trois communautés de communes.

**AR Prefecture**

063-256301375-20231213-DCS20231204-DE  
Reçu le 04/01/2024  
Publié le 04/01/2024

Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** : le dossier de candidature pour l'obtention du label « 100% éducation artistique et culturelle »

**AUTORISE** : le Président à finaliser cette demande et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire

Le Président, .

  
Boris SOUCHAL



**AR Prefecture**

063-256301375-20231213-DCS20231204-DE  
Reçu le 04/01/2024  
Publié le 04/01/2024

**ASSEMBLEE GENERALE  
DU 13 DECEMBRE 2023**

**AUX ANCIZES COMPS**

063-256301375-20231213-DCS20231204-DE

Recu le 04/01/2024

le 04/01/2024

**Liste des Présents**

<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES PRESENTS</b>
Ayat-sur-Sioule	Michel CHASSAGNOL
Beauregard-Vendon	Jean-Michel GALTIER
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Bussièrès-près-Pionsat	Fanny BRIAT
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Charensat	Marinette DOS SANTOS
Châteauneuf-les-Bains	Amélie PEREZ
Château sur Cher	Robert DUBUIS
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Giat	Dominique BARBARIN BADIÈRE
Gimeaux	Françoise CHAPUT
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
Le Celle d'Auvergne	Gérard BADET
La Goutelle	Ida GIRAUD
Lastic	Francis BOUYOUX
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Marcillat	Bernard LESCURE
Montaigut-en-Combraille	René POUILLE
Montel-de-Gelat	Robert FAREJEUX
Moureuille	Hélène VERNADAT
Pionsat	Bernard PENY
Pouzol	Fabien AUGIER
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Queuille	Stéphane CANUTO
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Gervais-d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-de-Pionsat	Didier HERVE
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint-Maurice-près-Pionsat	Daniel DIONNET
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Pardoux	Philippe MASSON
Saint-Pierre-le-Chastel	Marc TARDIF
Saint-Priest-des-Champs	Marie-Claude BAGNAUD
Saint-Rémy-de-Blot	François ROGUET
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Servant	Gilles CHAMPOMIER
Teilhède	Olivier SURE
Teilhet	Bernard DUVERGER
Tortebesse	Gilles BOULAY
Vergheas	Gilles BERNARD
Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
Voingt	Josias GARCIA
Youx	Philippe IMBAUD
<b>COMMUNAUTES DE COMMUNES</b>	<b>DELEGUES PRESENTS</b>
Chavanon Combrailles et Volcans	Frédéric SABY Janette VIALETTE-GIRAUD

Combrailles Sioule et Morge	Sébastien GUILLOT Gérard VENEULT
Pays de Saint-Eloy	Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL
<b>AR Prefecture</b>	
063-256301375-20231213-DCS20231204-DE Reçu le 04/01/2024 Publié le 04/01/2024	
<b>CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX PRESENTS</b>	
Canton de Saint-Georges-de-Mons Canton de Saint-Eloy les Mines Canton de Saint-Ours	Grégory BONNET Jocelyne LELONG Cédric ROUGHEOL

**Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :**

Ars-les-Favets	Biollet (excusé)
Bourg-Lastic (excusés)	Briffons (excusés – <b>POUVOIR</b> )
Bromont-Lamothe	Champs (excusé)
Cisternes-la-Forêt	Combronde
Combrailles (excusé)	Davayat
Durmignat	Jozerand
La Cellette	La Crouzille
Landogne (excusée- <b>POUVOIR</b> )	Lapeyrouse
Le Quartier	Loubeyrat (excusés)
Manzat (excusés)	Menat
Messeix	Miremont (excusé)
Montcel (excusé)	Montfermy
Neuf-Eglise (excusé)	Pontaurmur (excusé)
Pontgibaud (excusée)	Roche-d'Agoux
Saint-Angel	Saint-Avit
Saint-Eloy-les-Mines	Saint-Etienne-des-Champs (excusée)
Saint-Georges-de-Mons (excusée)	Saint-Germain-près-Herment
Saint-Hilaire-les-Monges	Saint-Jacques-d'Ambur (excusée)
Saint-Julien-la-Geneste (excusé)	Saint-Maignier
Saint-Quintin-sur-Sioule	Saint-Sulpice
Sauvagnat	Savennes (excusée)
Tralaigues	Verneugheol (excusé)
Virlet (excusée)	Vitrac (excusé)
Yssac-la-Tourette	

**Communautés de communes:**

Madame Yannick BONY, excusée  
Monsieur Julien PERRIN, excusé

**Conseillers Départementaux excusés ou absents:**

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)  
Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy les Mines (excusé)  
Madame Clémentine RAINEAU, Conseillère Départementale du Canton de St-Georges de Mons  
Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale, du Canton de St-Ours (excusée)